

Séance du 19 mars 2014

L'an deux mille quatorze, le dix-neuf mars, les Membres du Comité Syndical se sont réunis à dix-neuf heures, à la suite d'une convocation en date du quatorze mars, sous la présidence de Monsieur André HERLIN Président.

Etaient présents :

Pour Dommartin : Monsieur Christian PALLIER, Monsieur Guy FLAMENT, Monsieur Francis TANGHE et Monsieur Christian LEGRAND.

Pour COTTENCHY : Monsieur André HERLIN, Madame Marie-Christine MAILLART, Monsieur Christian FIRMIN.

Absent : Monsieur Hervé NOWAK, excusé.

Compte Administratif Compte de gestion 2013

Le Comité Syndical, sous la présidence de Monsieur Christian PALLIER, approuve le Compte Administratif 2013 arrêté aux chiffres suivants :

Section d'exploitation

- Recettes : 22 666,54 €
- Excédent antérieur : 55 649,11 €
- Dépenses : 14 351,06 €
- Excédent : 63 964,59 €

Section d'investissement :

- Recettes : 31 321,36 €
 - Dépenses : 65 886,04 €
 - Excédent antérieur : 6 208,75 €
 - Déficit : - 28 355,93 €
- Excédent global : 35 608,66 €

Il approuve par un second vote le compte de gestion dressé par le Receveur Municipal.

Questions diverses

Monsieur PALLIER propose aux membres du Syndicat d'instaurer une taxe de raccordement par rapport au mètre linéaire de façade. Un contact auprès du Syndicat des eaux de Rosières devra être fait afin de connaître la procédure et si c'est possible.

Monsieur LEGRAND fait part aux membres du Syndicat d'une anomalie lors du relevé d'un compteur d'eau à Dommartin, peut-être causée par une fuite d'eau. Une facture de réparation devra être fournie selon le type de réparation. Le problème peut se poser s'il n'y a pas de fuite visible.

La séance est levée à 19 heures 45.